

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 10 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PARIS Françoise, Maire.

2ème convocation, faute de quorum atteint à la séance du 03 juillet.

Présents : Françoise PARIS, Sylvain VIEUBLED, Joël REIGNER, Thierry HARDY, Vanessa LAPORTE, Fabienne POULAIN.

Procurations : Mélanie PUPIN à Vanessa LAPORTE, Denis PUPIN à Joël REIGNER.

Absents excusés : Christine HOULLEGATTE, Jean-Louis LECHEVALIER, Charlène GIMENEZ.

Absents non excusés : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Thierry HARDY

Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2025 : approuvé à l'unanimité

Emprunt travaux :

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les travaux sur le réseau pluvial. Il est proposé de souscrire un emprunt soit de 40 000 € soit de 60 000 €. Un tableau récapitulatif du montant et coût des propositions d'emprunt est distribué aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De recourir à l'emprunt pour un montant de 600 00 € aux conditions suivantes :
 - Durée : 25 ans
 - Taux : Fixé par l'Etat indexé sur le livret A révisable 2 fois par an
 - Amortissements : variables
 - Echéances : trimestrielles
 - Coût du prêt : 20 991 €

Répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales)

Suite au renouvellement des marchés relatifs à la petite enfance et à la jeunesse, il en ressort un reste à charge, pour la communauté de communes, de 280 000 € alors que l'objectif de la prise en charge était estimé à 100 000 €.

Afin de répartir l'effort pour le financement de cette compétence, les leviers suivants sont proposés :

- Porter le tarif facturé aux familles à 21 €/jour au lieu de 20 €/jour
- Réviser la répartition du FPIC au profit de la communauté de communes en majorant la répartition de droit commun de 60 000 € à 193 000 € à compter de 2025, portant ainsi la part de la communauté de communes à 76 % du montant de droit commun.

Ainsi, la commune d'Avenay qui devait percevoir 10 828 € d'attribution de compensation financière ne percevra dans ce cas que 4 583 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce nouveau mode de répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, n'approuve pas l'application de cette répartition dérogatoire.

Composition du conseil communautaire en 2026 :

Pas de changement pour Avenay 1 Conseiller(e) Titulaire 1 Conseiller(e) suppléant(e)

Subvention exceptionnelle à l'association « Inter Odon Football Club » (I O F C)

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association n'a pu organiser son tournoi de football annuel les 14 et 15 juin, suite à l'occupation par les gens du voyage du stade d'Evrecy.

L'association estime son préjudice financier à 7 000 € et sollicite une subvention exceptionnelle pour compenser cette perte financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subvention.

Contribution au Fonds de Solidarité au Logement (F S L) :

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution à ce fonds qui permet d'accéder ou de demeurer dans un logement pour les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes.

La contribution est 0.17 €/habitant ce qui représente pour Avenay la somme de 95.37 € (561×0.17).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 95.37 € au profit du FSL.

Questions diverses :

- Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'une administrée qui suggère que des personnes qui ont de la disponibilité puissent se porter bénévoles pour aider à l'entretien du cimetière. Le conseil municipal est favorable à cette démarche. M Hardy propose que l'opération soit réalisée le 1^{er} jeudi de chaque mois, à partir du jeudi 4 septembre. L'information va être diffusée sur Panneau Pocket, le site internet et fera l'objet d'un affichage.
- Refonte site internet : 1 devis en attente
- Mme Le Maire a reçu un don de 50 € en espèces. La somme a été remise à la coopérative scolaire.
- Réflexion pour aménager l'accueil de la mairie : 1 devis reçu et 2 devis en attente
- La cabane de chasse située au stade a été taguée. Le conseil municipal s'interroge sur la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance. Le coût d'achat et d'installation va être demandé au SDEC Energie.

Séance levée à 20h20.